



centre  
d'habitat  
**LE BOCAGE**



# LIVRET D'ACCUEIL



60 rue Docteur Arsène Mignen  
BP 90027 - LES ESSARTS  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

**Tél 02 51 62 84 70**

Fax 02 51 06 00 00

foyer.bocage@afdaeim.org

Vous voulez mieux découvrir le Centre d'Habitat le Bocage.

Ce Livret d'accueil va vous donner les informations nécessaires pour connaître le fonctionnement de l'établissement et des services.

Vous découvrirez l'association AFDAEIM (Association Familiale D'aide aux Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) à laquelle nous appartenons, avec les autres établissements de Vendée.



Nous vous présenterons les différents services : Foyer d'Accueil Médicalisé, Foyer de Vie, Accueil de Jour, Foyer d'Hébergement et SAVS SAMSAH, avec leur fonctionnement, type d'accompagnement et public accueilli.

Vous retrouverez des descriptifs des locaux (espaces de vie collectifs, des hébergements) et des informations sur le personnel éducatif ainsi que les services généraux.

Vous pourrez connaître les modalités d'admission, les méthodes de travail permettant un accueil de qualité et une prise en charge individualisée des résidents.

Vous saurez également quelles sont les instances de concertation et participation pour recueillir vos souhaits et vos attentes, mais aussi maintenir les relations

familiales.

Enfin, vous aurez les informations principales sur la vie au quotidien (repas, linge, visite, médical...) mais aussi ce que l'établissement met en place pour assurer votre protection, le respect de vos droits.

L'équipe du Centre d'Habitat le Bocage est heureuse de vous accueillir.

***Tenez vous informé de l'actualité  
du Centre d'Habitat***

[www.afdaeim.org](http://www.afdaeim.org)

## L'association AFDAEIM

Créée en 1962, l'association AFDAEIM a son siège social à Stains (93). Elle est constituée majoritairement de parents d'enfants ou d'adultes handicapés. Mr PAVAGEAU en est actuellement le Président.

L'association gère 7 établissements et services dont 5 en région parisienne (IME, ESAT, Foyer de Jour, une Section d'Adaptation Spécialisée et un SAVS).

A partir de 1972, l'ESAT Yon et Bocage et le Foyer le Bocage ont été créés aux Essarts. Cette implantation en Vendée s'explique du fait de l'origine vendéenne de plusieurs parents fondateurs de l'association.

## Les établissements en Vendée

Aujourd'hui, Mr BOUDOUX est le Directeur Général de l'association. Aline ROUSIERE est Directrice du pôle Vendée de l'AFDAEIM.

**L'ESAT Yon et Bocage** fait travailler 125 personnes sur 2 lieux :

*Site des Essarts*



(7 ateliers avec 74 personnes)

- . Informatique / numérisation
- . Mécanique
- . Sous-Traitance Industrielle
- . Couture
- . Restauration - Entretien locaux
- . Espaces Verts

*Site des Ajoncs*



(2 ateliers avec 48 personnes)

- . Blanchisserie
- . Espaces Verts

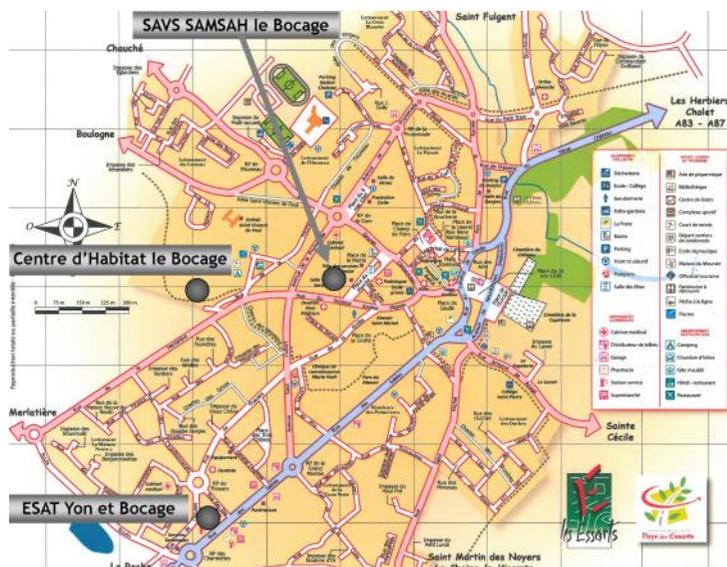


Le **Centre d'Habitat le Bocage** est composé d'un complexe d'hébergements collectifs de 2900m<sup>2</sup>, dans un espace paysagé en bordure du village, et d'un service (SAVS) dans le bourg des Essarts :

- . Le Foyer d'Accueil Médicalisé (10 places)
- . Le Foyer de vie (15 places + 1 d'urgence)
- . Le Foyer d'hébergement (16 places)
- . L' Accueil de Jour (6 places)
- . Le SAVS (24 places) SAMSAH (7 places)

Les établissements vendéens de l'AFDAEIM emploient, environ, 80 personnes sur différents postes (encadrement, éducatif, médical, administratif, services généraux).

Situation des établissements sur les Essarts



# Procédure d'admission

## Demande d'inscription

Pour demander une admission, il est nécessaire d'avoir une **orientation MDPH** correspondant au service demandé.

Les responsables de l'établissement peuvent recevoir les familles et futurs usagers afin d'échanger sur la demande de placement, orienter dans les démarches administratives, informer sur les prestations et services proposés dans l'établissement.

Il faut ensuite **transmettre des documents pour formaliser une demande d'inscription et être inscrit sur liste d'attente** :

- Eléments d'Etat civil (âge, adresse, contexte familial...)
- Eléments médicaux (origine et évolution du handicap, traitements en cours)
- Parcours institutionnel (établissements, comptes rendus...)
- Récit sur la vie quotidienne (activités, autonomie, goûts, comportement, alimentation, continence...)
- Jugement de tutelle ou curatelle, le cas échéant
- Notifications MDPH

En cas de place vacante (départ d'un usager) sur un service ayant une liste d'attente importante (FAM, Foyer de Vie), la directrice d'établissement réunit une **commission d'admission** afin d'étudier les dossiers. Cette commission est constituée d'une infirmière, d'un éducateur, du psychologue et de la directrice.



*Sur le Foyer de Vie, un studio est réservé pour des accueils temporaires (maximum 90 jours dans l'année). Sur le Foyer d'Hébergement et le SAVS SAMSAH, une chambre est disponible pour faciliter l'hébergement de personnes en stage à l'ESAT.*

*Un questionnaire est transmis au préalable pour recueillir des informations (éducatif, médical...) sur chaque personne.*

## Participation financière

Lors de l'entrée dans la structure, l'utilisateur (ou son représentant légal s'il y en a un) doit constituer un **dossier d'aide sociale** auprès de la mairie du domicile du demandeur pour la prise en charge des frais d'accueil et d'hébergement.

L'établissement applique un **prix de journée** (décidé par le Conseil Départemental de Vendée) pour facturer, au département de naissance de l'utilisateur, ses journées de présence.

Tous les mois, le Conseil Départemental dont vous dépendez adresse des **frais de reversement** (sauf SAVS SAMSAH et Accueil de Jour) pour que vous participiez aux frais d'hébergement et nourriture ainsi qu'aux charges de fonctionnement de l'établissement. Globalement, il reste à disposition de l'utilisateur 30% de ses ressources pour pourvoir à ses besoins personnels (vacances, vêture, hygiène...).



### Accueil - Signature des documents de prise en charge

## Prise en charge individualisée

La prise en charge démarre avec la signature de différents documents par vous-même et/ou votre mandataire judiciaire :

- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement illustré
- Droit à l'image

A l'arrivée, il vous est transmis le Livret d'accueil, un trombinoscope des salariés et une fiche d'information sur le protocole de signalement de la maltraitance, au sein de l'établissement.



Sur le Foyer d'Hébergement et le SAVS SAMSAH, on vous demandera de remplir un questionnaire d'admission pour mieux vous connaître, repérer vos capacités, les points de vigilance.

Dans le souci de vous informer sur vos droits, vous trouverez, à l'entrée de chaque service, la Charte des droits et des libertés (illustrée).

En cas de désaccord, vous pourrez saisir « une personne qualifiée » (liste affichée à l'accueil).



## Référents éducatifs

Dans les différents services, l'objectif est de développer une prise en charge adaptée à chaque personne. Au sein de l'équipe éducative de votre service, **2 éducateurs référents** vous suivent plus particulièrement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour prendre contact avec votre famille, les protecteurs juridiques et autres partenaires.



Après quelques années, les professionnels des équipes éducatives se remplacent, auprès des usagers, en tant qu'éducateurs référents.

## Projets Personnalisés

Au bout d'une période d'adaptation de 6 mois maximum après l'entrée dans l'établissement, chaque usager bénéficie d'un **Projet Personnalisé**, élaboré en concertation avec les **éducateurs référents**. Il formalise les désirs, les besoins et les actions mises en place pour favoriser votre épanouissement personnel.

Ce projet, est **réécrit régulièrement** afin de réajuster la prise en charge. Il peut être utilisé des questionnaires, grilles d'identification des besoins pour élaborer les nouveaux documents.

**Vous signez** chaque Projet Personnalisé, en compagnie d'un référent éducatif et du responsable du service. Avec votre accord, une copie est transmise au mandataire judiciaire et/ou à votre entourage.

Des **entretiens de suivi réguliers**, entre vous et les éducateurs référents, permettent d'ajuster ce projet, d'évaluer son avancée.



# Le Foyer d'Accueil Médicalisé

## Public accueilli - Missions

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « le Bocage » héberge 10 résidents qui nécessitent l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Une notification d'orientation en FAM de la MDPH est nécessaire à l'admission.

Le FAM centre son accompagnement sur l'individualisation et la réponse aux besoins particuliers. Une attention et une vigilance particulière sont apportées au bien-être physique et psychique des résidents. Le suivi de santé de chacun est assuré par les infirmières et l'équipe éducative. Des professionnels médicaux et para-médicaux libéraux interviennent sur le FAM en fonction des besoins (médecins généralistes, kinésithérapeute, pédicure).

En 2021, 8 femmes et 2 hommes vivent au FAM. Le plus jeune est âgé de 33 ans et la plus ancienne a 76 ans. La moyenne d'âge est de 60 ans.

Les résidents du FAM présentent, pour la plupart, une déficience intellectuelle moyenne à profonde et/ou des troubles associés (physiques et psychomoteurs, sensoriels, psychiatriques ou neurologiques).

## Locaux collectifs et individuels

Le FAM dispose d'une pièce de vie centrale autour de laquelle sont réparties les chambres individuelles. Cet espace, organisé autour d'un coin repas avec cuisine aménagée et d'un salon, bénéficie également d'une terrasse accessible. A son opposé, un jardin sensoriel accessible borde les chambres.



Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle, équipée d'un lit médicalisé, d'une salle d'eau adaptée. Les meubles et décorations sont personnels.

Toutes les chambres ont un accès extérieur.



## Personnel (15 personnes soit 11,55 Equivalent Temps Plein)



Aide Médico Psychologiques	7	5,75 ETP
Monitrice Educatrice	1	1 ETP
Educatrice Spécialisée	1	1 ETP
Aide Soignantes	2	2 ETP
Infirmières	2	1,25 ETP
Psychomotricienne	1	0,40 ETP
Psychologue	1	0,15 ETP

### Modalités d'accompagnement

**8h** Transmission entre surveillant de nuit et équipe éducative et paramédicale.

**8h15** Accompagnement au réveil de chaque résident suivant leur rythme. Petit-déjeuner proposé en chambre ou en salle à manger. Aide à la toilette, habillage, soins et suivi de sa santé.

Accompagnements individuels (marche, rangement des chambres et du linge...)

**12h15** Déjeuner en salle à manger ou en chambre individuelle selon la demande  
Temps de repos ou sieste

Activités encadrées par l'équipe ou des intervenants : cuisine, bibliothèque, bricolage, photos, chant et musique, DVD, esthétique, jardinage, contact avec des animaux, balnéothérapie, ...  
RDV avec la psychomotricienne, la psychologue.

Sorties extérieures : courses, cinéma, spectacles, char à voile, ballades...

**18h30** Dîner en salle à manger ou en chambre (au lit pour certains) selon demande

Accompagnement au coucher

Veillée TV ou musique (chambre ou salle de vie commune)

**22h** Relais par les surveillants de nuit



Un séjour extérieur (de 2 ou 3 jours) est proposé tous les ans.

L'établissement encourage les moments conviviaux avec les autres services (repas de fêtes avec animations, loto, thé dansant, spectacles, jardin sensoriel, café tricot, anniversaire...).



# Le Foyer de Vie

## Public accueilli - Missions

Le Foyer de Vie « Le Bocage » accueille 15 adultes handicapés et dispose d'une place temporaire. En 2021, il y avait 8 hommes et 7 femmes, âgés de 24 à 71 ans (moyenne âge de 53 ans).

Les adultes accueillis souffrent de différents handicaps :

- Handicap mental moyen à léger avec des troubles associés (physiques et ou psychiques),
- Maladies psychiatriques ou neurologiques,
- Déficiences visuelles et/ou auditives.



Le Foyer de Vie « Le Bocage » propose à chaque adulte accueilli :

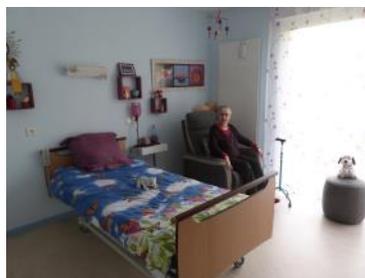
- le maintien des acquis,
- le maintien de leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne par la stimulation, l'accompagnement ou l'adaptation,
- l'accompagnement dans la régression, dans le vieillissement et dans l'évolution de leur pathologie,
- la recherche de leur épanouissement personnel par un accompagnement médico-social,



- un rythme de vie adapté,
- une réponse correspondant aux besoins physiques, psychologiques et éducatifs.

## Locaux collectifs et individuels

Chaque résident est logé dans une chambre avec salle d'eau individuelle. Deux salles à manger avec salons et un patio sont les lieux collectifs du groupe.



## Personnel (9 personnes soit 7,5 Equivalent Temps Plein)

Aide Médico Psychologiques	5	4 ETP
Moniteurs Educateurs	4	3,5 ETP

Les professionnels médicaux et paramédicaux du Centre d'habitat (Page 19) interviennent ponctuellement auprès du groupe, ainsi que des libéraux (médecins, kinésithérapeute, podologue...).

## Modalités d'accompagnement

Le Foyer de Vie se compose de 2 groupes avec des prises en charges différentes **le matin** pour correspondre à leur rythme de vie :



- 1 groupe de 8 personnes ayant besoin d'un accompagnement plus individualisé dans les actes de la vie quotidienne. La matinée est consacrée à la prise en charge du lever, toilette, habillage, repas et gestion du quotidien. L'aide éducative se situe au plus près des besoins de la personne afin de lui offrir un confort et une adaptation face à ses difficultés.
- 1 groupe de 7 personnes (+ 1 accueil temporaire) qui, après la prise en charge de la vie quotidienne s'inscrit de 10h30 à 12h dans des activités éducatives ou occupationnelles tous les jours de la semaine.

**L'après-midi** des activités éducatives ou manuelles sont proposées par 2 encadrants à l'ensemble des 2 groupes de 15h à 17h. Chaque adulte s'inscrit dans les activités qu'il désire pratiquer : activités manuelles (changement à chaque trimestre), marche, cuisine, esthétique, piscine, multimédia, temps d'expression et gestion du linge. Des temps sont consacrés pour répondre à des besoins individuels tels que les achats de vêtements, courses, coiffeur, RDV spécialistes, relation avec la famille.

Le **week-end et jours fériés**, le rythme est différent. Il est proposé un lever plus tardif et l'après-midi des sorties en petits groupes sont organisées afin d'offrir une ouverture sur l'extérieur. Des **séjours et des journées exceptionnelles** sont également proposés durant l'année.

# L'Accueil de Jour

## Public accueilli - Missions

L'Accueil de Jour « Le Bocage » est un service d'externat ouvert de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 13h45 le vendredi. L'AJ est fermé 8 semaines dans l'année (les jours d'ouverture sont indexés sur ceux de l'ESAT).

C'est un service qui dispose de 6 places à plein temps. Actuellement, ces places sont réparties ainsi : 2 personnes à temps plein et 8 personnes à temps partiel, dont 5 qui travaillent à mi-temps à l'ESAT.

Les usagers accueillis sur ce service ont différentes pathologies qui peuvent être du handicap psychique ou mental avec troubles associés. En 2021, il y avait 4 hommes et 6 femmes, âgés de 24 à 50 ans. La moyenne d'âge est de 44 ans.



## Locaux collectifs et individuels

L'Accueil de Jour dispose de 3 salles :

Salle d'activités et repos



Salle commune



Salle d'activités





# Le Foyer d'Hébergement

## Public accueilli - Missions



Le Foyer d'Hébergement « Le Bocage » accueille 16 adultes handicapés, 5 hommes et 11 femmes dont l'âge s'échelonne de 42 à 66 ans. La moyenne d'âge est de 52 ans.

En 2021, il y avait 12 travailleurs ESAT avec orientation MDPH Foyer d'Hébergement et 4 anciens ouvriers d'ESAT avec orientation Foyer de Vie (retraités ESAT ou attente réorientation).

Les adultes accueillis présentent pour la majorité une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés (physiques, psychiques et/ou sensoriels).

L'équipe intervient auprès des adultes, selon leurs besoins, pour :

- accompagner et animer le quotidien : aide à la toilette, distribution des médicaments, accompagnement des achats, entretien du studio, gestion de la vie collective.
- suivre la santé de l'usager : veille médicale, accompagnement aux rendez-vous médicaux.
- favoriser le lien social : organisation des séjours de vacances avec des organismes extérieurs, lien et organisation avec associations de loisirs et sportives, lien avec famille, tuteurs et personnes ressources.
- proposer des activités de loisirs sur les temps libres : séjour annuel de 3 jours proposé par le service, sorties culturelles, sportives, activités manuelles...

## Locaux collectifs et individuels

Le Foyer d'Hébergement est composé de 2 unités de vie, avec chacune 8 studios individuels, une salle à manger avec cuisine équipée et un espace salon TV- canapés.





Chaque adulte bénéficie d'un studio individuel composé d'une chambre, d'une salle d'eau, d'une kitchenette équipée avec micro-onde, frigo et d'une petite table avec chaise. Les résidents meublent et décorent leur studio à leur convenance.

valent Temps Plein)

Personnel (5 personnes soit 4,7 Equi-

Aide Médico Psychologiques	1	1 ETP
Monitrice Educatrice	2	2 ETP
Educatrices Spécialisées	2	1,7 ETP

## Modalités d'accompagnement

7h30	Transmission avec surveillants	de nuit
7h30 - 9 h	Lever des travailleurs : distribution des traitements et petits déjeuners	
9h - 12h	Accompagnement des séniors : toilettes, distribution des traitements, petits déjeuners, temps individuels.	
12h	Déjeuner avec les séniors	
13h30-15h30	Temps de repos dans les studios	
15h30-17h	Temps d'activités pour les séniors	
17h	Arrivée des travailleurs ESAT et accompagnements individuels (médical, éducatif, sportif...)	
19h	Dîner en studio ou dans la salle à manger collective	
20h30	Accompagnements individuels : soins, toilette	
22h-22h15	Passage de l'éducateur dans chaque studio	
22h15	Transmissions avec les surveillants de nuit	

Les week-ends et jours fériés, le rythme est différent. Après un lever plus tardif, des achats et/ou des sorties en petits groupes sont organisés.

Des séjours et des journées exceptionnelles sont également proposés durant l'année.



# Le SAVS SAMSAH

## Public accueilli - Missions

Le SAVS SAMSAH « Le Bocage » dispose d'un agrément de 31 places (dont 7 SAMSAH). En 2021, 30 personnes étaient suivies, 16 femmes et 14 hommes, âgées de 22 à 58 ans dont 7 personnes de plus de 50 ans. La moyenne d'âge est de 40 ans.

Les adultes accueillis souffrent de déficience intellectuelle ou handicap psychique, souvent avec des troubles associés.

La mission du SAVS SAMSAH est d'apporter une assistance éducative, d'effectuer un accompagnement social en milieu ouvert (logement personnel) et d'aider au développement ou maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne. Dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté, le SAMSAH apporte des prestations de soin.

Les professionnels veillent à ne pas faire à la place des usagers mais plutôt à les aider à trouver les solutions par eux-mêmes. Ils peuvent intervenir en fonction des besoins, dans :

- la recherche, l'aménagement et l'entretien du logement,
- l'alimentation,
- la coordination de soin,
- les démarches administratives,
- l'accès aux loisirs culturels sportifs.

## Logements

Les usagers du service peuvent vivre en logement individuel ou en colocation. Ils sont autonomes dans les actes de la vie quotidienne. En fonction des projets personnalisés, les éducateurs interviennent au domicile

Résidence Armance Hirelle



pour des besoins précis (alimentation, santé, soutien moral...).





Maison collective des Tilleuls

L'AFDAEIM est locataire de deux maisons collectives où la présence éducative est renforcée. Les chambres sont des lieux privés que chacun aménage à sa convenance. Les pièces de vie sont meublées avec du mobilier communautaire. Chacun participe aux tâches quotidiennes suivant un planning établi ensemble.

### Personnel (8 personnes soit 6,1 ETP)

Monitrices Educatrices	2	1,75 ETP
Educateurs Spécialisés	2	1,75 ETP
Conseillère ESF	1	0,75 ETP
Infirmier	1	0,75 ETP
Aide Soignante	1	0,80 ETP
Psychologue	1	0,30 ETP



### Modalités d'accompagnement

Le SAVS SAMSAH est ouvert toute l'année : en semaine de 8h à 11h le matin et 14h00 à 21h30 l'après-midi ; de 11h à 19h le samedi et de 13h30 à 20h30 le dimanche. Les usagers peuvent interpeller les éducateurs, par téléphone, pendant les heures de présence et joindre un cadre d'astreinte pour des situations d'urgence.

Les professionnels rencontrent les usagers à leur domicile ou lors de permanences au bureau du SAVS SAMSAH. Ils facilitent au maximum l'intégration des usagers dans la vie locale.

Les usagers peuvent proposer des sorties le week-end. A leur demande, il peut être également organisé, une fois par an pour des petits groupes, des séjours extérieurs sur 2-3 jours, financés par les adultes (sauf frais de personnel).



## Les services généraux

Au sein de chaque service, un trombinoscope permet aux nouveaux usagers de pouvoir repérer les visages de l'ensemble du personnel du Centre d'Habitat.

### Equipe de direction (3 personnes)

Aline ROUSSIERE, Directrice du pôle AFDAEIM Vendée, est secondée sur le Centre d'Habitat par Frédéric GONNORD, Directeur adjoint, et Yolande LEBEDEL, Chef de service.

Aline ROUSSIERE, également Directrice de l'ESAT Yon et Bocage, assure la responsabilité administrative, technique et financière de la structure. Frédéric GONNORD est responsable des services d'hébergement des ouvriers d'ESAT (Accueil de Jour, Foyer d'Hébergement et SAVS SAMSAH) ainsi que des surveillants de nuit. Yolande LEBEDEL manage Le Foyer de Vie et le pôle médical (Foyer Médicalisé, les professionnels médicaux et paramédicaux).

Ils sont garants des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. A tour de rôle, ils sont d'astreinte sur une semaine, 24h/24.

### Pôle administratif (4 pers.)

A l'accueil (physique et téléphonique) de l'établissement, vous rencontrez une secrétaire qui reçoit les familles et visiteurs, gère le dossier administratif des usagers et effectue la comptabilité des usagers, en lien avec les tuteurs ou curateurs.

Une secrétaire comptable et un cadre comptable assurent la comptabilité générale de l'établissement. Enfin, une assistante de ressources humaines effectue les paies du personnel, les diverses déclarations sociales et fiscales, le suivi du dispositif de formation des professionnels...



## Equipe médicale et paramédicale (6 personnes)



Sur le Foyer d'Accueil Médicalisé, nous disposons d'un budget CPAM pour employer des professionnels médicaux et paramédicaux : 2 infirmières, 2 aides-soignantes, 1 psychomotricienne et 1 psychologue.

Ces professionnels interviennent également auprès des usagers du Foyer de Vie (plus rarement auprès des autres services). Les infirmières font le lien avec une pharmacie de la Roche sur Yon pour la préparation des piluliers de l'ensemble des services du Centre d'Habitat.

## Veille de nuit (6 personnes)

De 22h à 8h, le relais du personnel éducatif est assuré par des surveillants de nuit. En veille toute la nuit, ils sont 2 pour assurer la surveillance des usagers et des locaux.

## Entretien des locaux - maintenance (3 personnes)

Le personnel d'entretien effectue le ménage des parties communes de l'établissement ainsi que des chambres de l'ensemble des résidents. Les usagers, qui le peuvent, participent également au rangement et nettoyage de leur studio.

Un ouvrier qualifié est chargé de la maintenance du site et des travaux d'entretien courant.

## Cuisine (2 personnes)

L'établissement est doté d'une cuisine en interne. Une entreprise de restauration collective élabore les menus, fait l'approvisionnement et vérifie que les normes d'hygiène sont bien respectées. Deux salariées de l'établissement élaborent les repas, avec l'aide de l'entreprise de restauration (une gestionnaire et un cuisiner).

# Instances de concertation et participation

## Conseil de Vie Sociale

Il est composé de 7 usagers (2 FAM, 2 F.Vie, 2 F.Hébergement et 1 Accueil de Jour), 2 représentants des familles et un représentant des salariés. La réunion est animée par la Directrice. Le Maire est invité. Les membres sont élus pour une durée de 2 ans et se réunissent 3 fois dans l'année. Les usagers du SAVS SAMSAH ne sont pas représentés car ils ont leur propre Groupe d'Expression.

Le CVS permet aux usagers et à leur famille d'avoir un lieu d'expression sur les conditions de « prise en charge » au sein de la structure et l'organisation générale. Ils peuvent également mettre en place des projets. Le CVS est consulté sur la mise en place des outils de fonctionnement (Livret accueil, règlement de fonctionnement, Projet d'établissement...).

## Réunion hebdomadaire d'expression

Sur chaque service, il se déroule, toutes les semaines, un temps d'expression avec les usagers.

Des informations sont données par les professionnels sur le fonctionnement de l'établissement. C'est le moment aussi où le planning des activités est présenté ainsi que la présence des éducateurs, stagiaires ou accueil temporaire sur la semaine à venir.

C'est aussi l'occasion pour les usagers de poser des questions, préparer collectivement le Conseil de Vie Sociale et en faire le bilan. Ils peuvent également préparer les sorties du week-end.

## Réunions familles

Tous les ans, une réunion est organisée, dans la plupart des services, pour faire un bilan des activités propres à chaque service. L'ensemble des usagers et familles du service est invité à y participer, ainsi que les éducateurs concernés.



Il se déroule également une réunion d'information à destination uniquement des familles. L'équipe de direction fait un bilan et présente les projets pour l'ensemble des services du Centre d'Habitat.

roule également une réunion annuelle

## Rencontres personnalisées avec familles, mandataires

A la demande de l'utilisateur, de la famille et/ou du mandataire ou des professionnels du service, des rencontres peuvent avoir lieu pour échanger sur la prise en charge spécifique d'un usager. Il est présent ou informé de la rencontre.



### Echanges avec l'ESAT

Pour les ouvriers d'ESAT (accompagnés par le SAVS SAMSAH, le Foyer d'Hébergement ou l'Accueil de Jour), les éducateurs ont parfois besoin d'échanger avec les moniteurs ESAT sur la situation des usagers.

Lors du renouvellement de l'orientation MDPH, il se déroule une rencontre officielle (Synthèse) pour faire le point, avec l'utilisateur, sur son évolution à l'ESAT mais aussi sur les services d'hébergement. Les mandataires judiciaires (familles ou associations) sont également invités à y participer.



## Vie pratique

### Repas

Au Centre d'Habitat, les repas sont fabriqués sur place par des cuisiniers qui travaillent tous les jours. Lors des congés (8 semaines), des repas sont livrés par un prestataire extérieur.



Les menus, élaborés par une diététicienne de l'entreprise de restauration collective, sont équilibrés. En lien avec les repas ESAT du midi, ils sont variés (roulement de menus sur 5 semaines qui change 3 fois dans l'année). Les repas sont faits avec des produits de saison.

Sur indications médicales, des repas régimes ou mixés sont préparés.

Selon les services, vous pouvez choisir de manger dans votre studio, seul ou à plusieurs, ou alors manger dans l'espace collectif avec accompagnement des éducateurs (sécurité).

Des usagers du SAVS peuvent commander des repas à la cuisine.

Une commission restauration, composée de cuisiniers, professionnels éducatifs et infirmières se réunit 3 fois dans l'année pour évaluer la qualité des repas servis et formuler des souhaits de menus.

### Linge

L'atelier Blanchisserie de l'ESAT lave les vêtements personnels des usagers étiquetés (sauf vêtements fragiles) mais aussi le linge collectif (draps, torchons...). Le SAVS n'est pas concerné.



### Téléphone

Pour appeler ou être contacté, vous pouvez avoir un téléphone portable personnel ou utiliser le téléphone du service.

Selon les services, il peut y avoir des moments propices pour que les éducateurs soient joints par les familles, sans déranger les repas ou activités.

Il est possible d'utiliser Skype pour voir ses proches à distance.

## Argent personnel

En accord avec votre mandataire judiciaire, l'argent, pour vos achats personnels, peut être versé sur un compte au Centre d'habitat ou retiré dans un guichet bancaire. En fonction de vos capacités, vous gérez seul cet argent ou pouvez être accompagné.

Pour des achats importants, les éducateurs peuvent vous aider à faire des demandes d'autorisation à votre mandataire.

## Visites - Sorties extérieures - week ends en famille

Le Centre d'Habitat est un lieu de vie privé, fermé par une barrière et clôturé. Pour accéder, les personnes extérieures doivent s'annoncer auprès de l'accueil ou des services et attendre à l'accueil. On ne pas pénétrer dans les lieux de vie sans être accompagné.

Les usagers peuvent inviter des amis ou familles et les recevoir dans leur studio, pour ne pas déranger les autres résidents. Sur le Foyer de Vie, une pièce a été aménagée pour des entretiens entre les professionnels et les familles.

Les usagers sont libres de sortir de l'établissement (en ayant prévenu le personnel éducatif). Une restriction de sortie seule peut être posée si cela met en danger l'adulte. Dans ce cas, cette limitation est argumentée dans le Projet Personnalisé (signé par l'usager).

Les familles peuvent accueillir les adultes quand elles le souhaitent à leur domicile (week-end ou vacances). Il existe un planning de week-end de visites mensuelles « conseillées » (regroupement des départs).

Il est nécessaire que la famille accueillante remplisse, au minimum trois semaines avant le départ, un document intitulé « autorisation de sortie » pour l'organisation de services (commandes repas, effectifs des professionnels). Le coût et l'organisation des départs et retours en famille sont à la charge du résident ou de sa famille.



## Médical

Seuls les médicaments prescrits par un médecin seront donnés au résident. Une pharmacie prépare les piluliers sous forme de PDA (Préparation des Doses à Administrer).

Sur le Centre d'Habitat, la distribution des traitements médicaux est effectuée par le personnel de soin ou éducatif. Pour des raisons de sécurité, les usagers ne sont pas autorisés à garder leur pilulier dans leur logement individuel et à prendre seul leur traitement.

L'établissement ne dispose pas de médecin en interne. Les usagers doivent donc consulter les médecins généralistes de la commune ou des alentours. Chaque usager a son médecin généraliste référent qu'il a choisi. Les médecins peuvent se déplacer pour les adultes les moins autonomes (FAM, Foyer de Vie).



Pour consulter les spécialistes médicaux, il est nécessaire de se rendre généralement à la Roche sur Yon. Certains intervenants se déplacent cependant sur le Centre d'Habitat (kinésithérapeute, infirmière, podologue...).

## Transport

Dans le cadre des projets collectifs de l'établissement, tous les transports sont pris en charge par la structure.

Le transport pour des rendez-vous médicaux peut être assuré par la structure, s'il y a nécessité qu'un personnel éducatif ou médical accompagne. Dans la situation où le résident est en capacité de se rendre seul à son rendez-vous, le transport en taxi est à ses frais ou pris en charge par la CPAM.

Les usagers qui viennent en accueil de jour, doivent organiser et payer leur transport entre le domicile et l'établissement.

# Protection des usagers

## Règles de vie collective

Afin d'assurer une vie en collectivité sereine, agréable et respectueuse de tous, certaines règles de vie s'imposent au sein de l'établissement :

. **Respect des espaces individuels** : il est interdit d'entrer chez autrui sans y avoir été invité. Il est nécessaire de frapper avant d'entrer dans le logement d'un autre résident.

. **Respect des espaces collectifs** : interdiction de pénétrer dans les bureaux des éducateurs sans y avoir été invité, interdiction d'entrer dans la cuisine.

. **Respect des rythmes de vie collective** : il est nécessaire de respecter les heures des repas, de respecter les temps de repos des résidents.

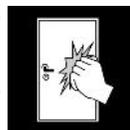
. **Tendre vers un comportement social adapté** dans et en dehors de l'établissement : Les usagers doivent adopter des propos et une tenue vestimentaire corrects. Les usagers sont accompagnés afin d'avoir une hygiène corporelle convenable.

. **Possibilité d'une vie affective et sexuelle** pour les résidents. Les adultes ont la possibilité d'entretenir des relations affectives et sexuelles, avec le consentement de chacun.

. **Tâches collectives** : selon les capacités et le projet personnalisé du résident, une participation aux tâches ménagères peut être demandée.

Afin de limiter le risque d'incendie, le tabac, les bougies sont interdites dans les chambres et studios. La consommation de tabac est cependant acceptée à l'extérieur, dans des lieux identifiés à cet effet.

L'alcool et les substances illicites sont interdits dans les locaux de l'établissement.



## Dossier individuel de l'utilisateur

Tous les résidents de l'établissement bénéficient d'un dossier individuel. Celui-ci comprend les informations le concernant au niveau administratif, médical et éducatif.

Le Centre d'Habitat s'est doté d'un outil informatique qui permet de regrouper toutes les informations sur l'utilisateur dans un Document Unique. Les usagers et leur représentant légal peuvent consulter ce Document Unique sur demande et en présence du responsable du service.

## Confidentialité des informations

L'utilisateur a le droit à la confidentialité des informations le concernant (dossier médical, administratif et éducatif). L'utilisateur peut choisir de partager ou non des informations le concernant avec son entourage.

Les salariés et stagiaires de l'établissement sont soumis à une obligation de discrétion et de réserve.

## Désaccords

L'équipe de direction se tient à la disposition des personnes accueillies et de leur famille, pour recueillir et traiter toute remarque, réclamation ou plainte ponctuelle.

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez, vous ou votre représentant, faire appel à un médiateur choisi sur la liste des personnes qualifiées (affichée à l'entrée de l'établissement).



## Prévention maltraitance

Le Code Pénal affirme de façon très claire l'obligation de signaler les mauvais traitements. Le signalement des faits de maltraitance fait l'objet d'une procédure qui s'impose à tous les salariés de l'AFDAEIM.

## Principaux textes législatifs

La **loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975** constitue le fondement de l'accompagnement des personnes handicapées en France. Elle marque le passage d'un accompagnement antérieurement basé sur la notion d'assistance à un accompagnement reposant largement sur la notion de solidarité et d'obligation nationale.

---

La **loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale réaffirme, en particulier, les droits fondamentaux des usagers :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix entre les prestations : domicile / établissement
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Des documents permettent la mise en œuvre de ces droits :

- Le livret d'accueil
  - La charte des droits et libertés
  - Le contrat de séjour (ou le document contractuel)
  - Le conciliateur / médiateur (liste départementale personnes qualifiées)
  - Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou de service
  - Le projet d'établissement ou de service
  - Le conseil de la vie sociale ou une autre forme de participation des usagers
- 

La **loi du 2 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur quatre principes fondamentaux : le libre choix du mode de vie, la compensation personnalisée des conséquences du handicap, la participation à la vie sociale, la simplification des démarches des personnes handicapées.

## Numéros de téléphone utiles

<u>Centre d'Habitat Le Bocage</u>	02-51-62-84-70	<a href="mailto:foyer.bocage@afdaeim.org">foyer.bocage@afdaeim.org</a>
. Foyer d'Accueil Médicalisé	02-51-62-98-45	<a href="mailto:educsfoyermed@afdaeim.org">educsfoyermed@afdaeim.org</a>
. Foyer de Vie	02-51-62-98-44	<a href="mailto:educfoyerwie@afdaeim.org">educfoyerwie@afdaeim.org</a>
. Accueil de Jour	02-51-62-98-46	<a href="mailto:educfoyerjour@afdaeim.org">educfoyerjour@afdaeim.org</a>
. Foyer d'Hébergement	02-51-62-90-09	<a href="mailto:educfoyeresat@afdaeim.org">educfoyeresat@afdaeim.org</a>

<u>SAVS SAMSAH Le Bocage</u>	02-51-34-17-47	<a href="mailto:savs.samsah@afdaeim.org">savs.samsah@afdaeim.org</a>
	06-11-94-55-77	(Educateurs)
	06-22-79-06-29	(soignants)

<u>ESAT Yon et Bocage</u>	02-51-48-48-48	<a href="mailto:contact@esat-yon-bocage.com">contact@esat-yon-bocage.com</a>
---------------------------	----------------	--

---

<u>Mairie d'Essarts en Bocage</u>	02-51-62-83-26
-----------------------------------	----------------

<u>Gendarmerie</u>	17
--------------------	----

---

<u>Pompiers, SAMU</u>	112 ou 15 ou 18
-----------------------	-----------------

<u>Médecins des Essarts</u>	
. DUFRESNOY, FRIBAULT, LANDRY	02-51-62-83-30
LEBOEUF, QUILLET, ROBIC	

<u>Infirmières des Essarts</u>	02-51-06-08-93
--------------------------------	----------------

